

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Nominations ecclésiastiques. — IV Mort de Mgr Martin. — V Le choc en retour. — VI Le changement d'heure et les obligations ecclésiastiques (*suite*). — VII Les noces d'or de Mère Marthe, des Soeurs de l'Espérance. — VIII Mgr Dauray. — IX L'architecte Saint-Jean.

AU PRONE

Le dimanche 21 juillet

On annonce:

La fête de saint Jacques (jeudi) et celle de sainte Anne (vendredi); solennité de sainte Anne (dimanche);

Dans le diocèse de Montréal, la fête de saint Jacques est le titulaire de la cathédrale et se célèbre sous le rite de la classe dans tout le diocèse.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 21 juillet

Messe du IX dim. après la Pent., **semi-double**; mém. de sainte Praxède, 3e or. **A cunctis**; préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dim., mém. de sainte Marie-Madeleine.

Dans les églises dédiées à saint Jacques, on anticipe à ce jour la solennité de sainte Anne, pour faire celle de saint Jacques dimanche prochain.

Dans quelques autres églises, on anticipe la solennité du titulaire au 21, pour faire celle de sainte Anne le 28 juillet.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 28 juillet

La solennité des titulaires qui tombent du 22 au 27 juillet a été anticipée au 21 (excepté saint Jacques qui se fait le 28).

* Titulaires de saint Jacques (25 juillet)

Diocèse de Montréal. — Cathédrale et saint Jacques.

Diocèse d'Ottawa. — Embrun.

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Clarenceville.

Diocèse des Trois-Rivières. — Saint-Jacques-des-Piles.

Diocèse de Pembroke. — Eganville.

Diocèse de Joliette. — Saint-Jacques.

Titulaires de sainte Anne (26 juillet)

Diocèse de Montréal. — Sainte Anne (Montréal, Varennes, Sainte Anne-de-Bellevue, et des Plain-s).

Diocèse d'Ottawa. — Sainte Anne (Ottawa et Prescott).

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Sainte Anne (Sorel et Sabrevois).

Diocèse des Trois-Rivières. — Sainte Anne (Yamachiche et la Péraie).

Diocèse de Sherbrooke. — Sainte Anne (Danville et Stukely).

Diocèse de Nicolet. — Sainte Anne (Sault).

Diocèse de Pembroke. — Sainte Anne (Sébastopol, île du Calumet et Mattawa).

Diocèse d'Haileybury. — Sainte Anne (Iroquois-Falls). J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Lundi 22 juillet — Sherrington.

Mercredi 24 " — Petites Soeurs des Pauvres.

Vendredi 26 " — Ecole industrielle (Laval-des-Rapides).

Dimanche 28 " — Saint-Anselme.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. l'abbé Joseph-Samuel Gascon, curé de Saint-Anselme, en remplacement de M. le curé Euclide Chagnon, démissionnaire ;

M. l'abbé Léonidas Giard, curé de Saint-Victor, en remplacement de M. le curé Joseph-Samuel Gascon ;

M. l'abbé Anatole Ecrément, curé de la nouvelle paroisse de Saint-Maxime (détachée de Longueuil) ;

M. l'abbé Robert-E. Callahan, curé de Saint-Dominique, en remplacement de M. le curé A.-P. Cullinan, démissionnaire.

MORT DE Mgr MARTIN

A l'heure de la mise en pages de cette livraison de la *Semaine religieuse*, nous avons tout juste la place de porter à la connaissance de nos lecteurs la triste nouvelle de la mort de Mgr Wilbrod-Cléophas Martin, chanoine titulaire de la cathédrale et archidiacre du diocèse de Montréal, et aussi prélat de la maison du pape. Mgr Martin était membre de la SOCIÉTÉ D'UNE MESSE et de l'UNION SAINT-JEAN, section d'une messe. Nous publierons les avis officiels la semaine prochaine.

E.-J. A.

LE CHOC EN RETOUR

LA Russie devient " lointaine ". C'est maintenant un pays à peu près aussi inconnu qu'au XVIIIe siècle. Les nouvelles qui nous viennent de là-bas ne peuvent être accueillies que sous bénéfice d'inventaire, et, comme l'inventaire est impossible, le bénéfice n'est pas lourd. Alors l'imagination brode, dût-elle, comme Pénélope, défaire demain la broderie d'aujourd'hui. Inventer est plus facile qu'inventorier. Qui sait seulement où est le tsar, ni s'il vit? Quel fil d'Ariane nous conduira dans ce dédale de gardes blanches et de gardes rouges où l'on ne voit que du bleu? Par quelles fluctuations, au juste, passent ces vagues gouvernants improvisés? Quand ils sourient aux Boches, dans quelle mesure faut-il craindre? Quand ils leur font la grimace, dans quelle mesure convient-il d'espérer? Que font les honnêtes gens dans tout ce mimac? Que deviennent, sous la pellicule voyante et mince du jacobinisme superficiel, les masses profondes des éléments de résistance? Quelle tentative heureuse succédera un jour aux tentatives avortées, comme parfois, lorsqu'on allume un cigare, succède enfin, à dix allumettes qui ratent, une allumette qui ne rate pas? Autant de mystères ensevelis dans la brume des steppes. Tous les dégels, toutes les débâcles sont possibles. Ces pays polaires peuvent retrouver un pôle. Quelque fluide magnétique peut imposer finalement à ce chaos de poussière humaine l'aimantation qui en orientera les éléments dans une même direction. Mais aucun pouvoir n'a encore fait surgir le providentiel conducteur au-dessus de toutes les têtes qui ont perdu leur boussole, et les curieux donneraient beaucoup de roubles pour deviner quel sera ce héros.

En attendant, la grande leçon continue: leçon donnée par les

s, Sainte

brevois).

he et la

nkely).

du Calu-

J. S.

pides).

réal, ont

en rem-

;

placement

de Saint-

en rem-

aine reli-

ssance de

Cléophas

e du dio-

gr Martin

INT-JEAN,

semaine

E.-J. A.

socialistes qui expérimentent à ceux qui en sont encore à la théorie. Le saut vers l'idéal a dégénéré en culbute dans le marasme. En fait de " paradis sur terre ", on se tire des coups de fusil. Les détenteurs du pouvoir, après avoir crié sur tous les toits qu'il fallait supprimer la peine de mort, viennent de la rétablir à leur profit. Pauvre Tolstoï, voile-toi la face, toi qui disais que les bons ne doivent jamais se défendre contre les méchants! Les grands ancêtres de 1793 étaient très idylliques aussi. Fabre d'Eglantine, l'ami de Danton, composait la chanson: " Il pleut, il pleut, bergère. " Pendant ce temps, le tribunal révolutionnaire, par les soins de Fouquier-Tinville, faisait dire aussi: " Il pleut. " Mais c'était du sang qui pleuvait! Et pour continuer le parallélisme, beaucoup de ceux qu'on arrêtait se laissaient conduire docilement comme des moutons. Toujours est-il que ceux qui reprochaient au tsar de faire tirer la troupe sur le peuple ne répugnent nullement, à l'occasion, à se maintenir par des moyens analogues. Ce sentiment est bien vieux et bien humain. La devise " Ote-toi de là que je m'y mette " a pour complément tout naturel que cette autre devise " J'y suis, j'y reste ". Cette opinion était très répandue chez nous aux environs de 1830, et un poète le constatait dans un quatrain:

L'émeute est tour à tour défendue ou permise.
Le gouvernement de juillet,
Selon les temps, les lieux et surtout l'intérêt,
La canonise ou la canonise !

Mais tout groupe révolutionnaire qui " arrive ", par cela seul qu'il faisait partie d'une foule, a derrière lui l'immense partie de cette foule qui n'est pas encore arrivée. Or, la plateforme du pouvoir est étroite. Les nouveaux gouvernants se retournent alors et disent: " Hé! là-bas derrière! ne poussez

plus! " Mais mangent déjà encore, et cel

Ceux qui e ont agi d'une sacré, institu outre, autant sent les banqu mois, qu'a-t-o se sont mis e gouvernemen tres du capit A bas les gré une réolutio

Autre cons Il paraît que soldats bolche quant. Jadis, pelait la Tau Iphigénie, di Diane, et là, é qui passaient fier son frère lors, ou plutôt fini de l'hum des institutio jamais ?

Et les élect bien curieux toujours idéal d'une force a pratiquent to

plus! ” Mais l'on continue à pousser quand même. Ceux qui mangent déjà sont bousculés par ceux qui ne mangent pas encore, et cela gâte tout le plaisir des révolutions.

Ceux qui en Russie ont aboli, puis rétabli, la peine de mort, ont agi d'une façon analogue pour les grèves. La grève, mot sacré, institution bienfaisante, prérogative intangible ! En outre, autant les socialistes aiment les grèves, autant ils haïssent les banques, ces antres du capitalisme. Or, il y a quelques mois, qu'a-t-on vu à Pétrograd lorsque les employés de banque se sont mis en grève ? On a vu — double paradoxe ! — le gouvernement socialiste interdire cette grève pour que les antres du capitalisme pussent fonctionner. Vivent les banques ! A bas les grévistes ! Voilà un cri de guerre qui constitue pour une révolution sociale un aboutissement bien imprévu.

Autre conséquence de la révolution : les ventes d'esclaves ! Il paraît que cette institution antique reflurit en Crimée. Les soldats bolcheviks se procurent du bétail humain et en trafiquent. Jadis, aux temps légendaires de la Grèce, ce pays s'appelait la Tauride, et l'on y célébrait des sacrifices humains. Iphigénie, disaient les poètes, y avait été transportée par Diane, et là, dans un temple, immolait à la déesse les étrangers qui passaient dans le pays. Elle fut ainsi sur le point de sacrifier son frère Oreste. Avons-nous beaucoup progressé depuis lors, ou plutôt les révolutionnaires, apôtres du progrès indéfini de l'humanité, n'ont-ils pas fait rétrograder celle-ci vers des institutions révoltantes que l'on croyait disparues pour jamais ?

Et les élections des officiers par les soldats ? Nous serions bien curieux de savoir si cette belle innovation fonctionne toujours idéalement, et si les nouveaux maîtres, qui ont besoin d'une force armée disciplinée pour se maintenir au pouvoir, pratiquent toujours également cette façon d'organiser la hié-

rarchie militaire. Entre nous, si nous étions soldat russe, il nous semble, sauf erreur, que nous aimerions mieux avoir pour capitaine un jeune boyard quelconque, fils à papa et graine d'aristocrate, qu'un délégué inconnu de quelque Soviet. Tout bien compté, bien rabattu, peut-être le commandement serait-il moins dur.

Faute de faits certains pour se documenter, il est permis, pour l'instant, de juger les événements de là-bas d'après la déduction et la vraisemblance. Les Allemands ont envahi la Russie comme des chercheurs de blé et de viande. Ils en réquisitionnent, c'est évident, et à leur manière, qui est la manière forte et brutale. Ils récolteront donc des provisions, et aussi des haines, peut-être plus de haines que de provisions. Les incidents récents de l'Ukraine semblent le prouver. Cela fait un atout dans leur jeu, mais cela en fait un aussi dans le nôtre. Reste à savoir quel sera le plus gros et à quel moment il s'abattra sur le tapis.

Une vieille loi sociale, déjà notée par Platon, et vérifiée depuis lors par l'histoire de bien des peuples, veut qu'aux excès de la démocratie succède toujours la tyrannie. Toutes les cités grecques, puis Rome, puis les républiques italiennes, sans compter bien d'autres nations, ont passé par là. L'anarchie est un état contre nature, qui ne peut durer. Les éléments, un moment disjoints, se rejoignent avec force, et un homme se trouve toujours à point pour incarner cette résultante des forces. Attendons donc, et nous verrons du neuf. Les Boches s'en doutent si bien qu'ils essayent déjà de capter les courants nouveaux. Mais, en attendant, ils oppriment. Oppresseurs, ils agacent, blessent, irritent, ce qui est une mauvaise condition pour embriquer une race. L'avenir est voilé sans doute; mais ne désespérons pas du choc en retour.

Paris, mai 1918.

DIÉGO.

ET

Deux
Péniten
deux pa
des prin

1. Le
ges de la
fois un
l'on pou
ses oblig

Naples
ples lo
autres o

l'heure
celles qu
gation ré

tie, " no
dre que
heure (e

cienne h
quent er
comment

suivre l'
ponse of
esprits r

2. L'é

veau, en

* Nouvel

LE CHANGEMENT D'HEURE ET LES OBLIGATIONS ECCLESIASTIQUES

(SUITE)

II. DIVERSES DECISIONS ROMAINES

Deux réponses ont été données sur un sujet analogue par la Pénitencerie, deux par le Saint-Office, une par le Concile et deux par la Congrégation des Rites, si l'on ne tient compte que des principales.

1. Le maire de Naples avait ordonné qu'on réglât les horloges de la ville sur l'heure de Rome, ce qui produisait quelquefois un écart de plus d'un quart d'heure. On se demanda si l'on pouvait suivre cette nouvelle heure pour s'acquitter de ses obligations ecclésiastiques, ou s'en libérer. L'évêque de Naples demanda alors à la Pénitencerie, si les fidèles de Naples le peuvent suivre dans l'observation du jeûne et des autres obligations ecclésiastiques les horloges qui indiquent l'heure moyenne de Rome 2o ou s'ils doivent suivre plutôt celles qui indiquent la véritable heure de Naples. La Congrégation répondit, le 18 juin 1873, ⁵ "oui" à la première partie, "non" à la seconde partie de la question. C'était répondre que les fidèles de Naples 1o peuvent suivre la nouvelle heure (celle de Rome), 2o ne sont pas tenus de suivre l'ancienne heure de leur ville quoique plusieurs horloges l'indiquent encore. Cependant les théologiens, en rapportant et commentant cette réponse, dirent qu'il importe (*oportet*) de suivre l'heure de Rome. C'était dépasser les limites de la réponse officielle. Il ne fallait pas en tenir compte. Mais les esprits restèrent partagés.

2. L'évêque de Naples se décida donc de consulter de nouveau, en renversant les parties de son exposé. Il demanda cette

⁵ *Nouvelle Revue théologique*, vol. XV, année 1883, page 128.

fois 10 si, là où les horloges donnent le temps moyen (de Rome qui est devenu le temps conventionnel ou légal pour Naples), on est tenu de les suivre pour la récitation de l'office divin ou le jeûne, ou, 2o si l'on doit ou peut suivre le temps vrai (celui de Naples). La Congrégation répondit, le 29 novembre 1882, en simplifiant sa forme usitée. Les fidèles, soit dans le jeûne, soit dans l'office, peuvent suivre le temps moyen (de Rome), mais n'y sont pas tenus. ⁶

Ces deux réponses nous prouvent que la Pénitencerie mettait sur le même pied les deux heures usuelles, l'ancienne et la nouvelle.

3. La première décision rendue par la Congrégation des Rites, l'a été à la demande de l'évêque de Chioggia (province ecclésiastique de Venise). Il demanda si, dans la récitation de l'office, pour le jeûne avant la communion et même pour l'abstinence de viande et de laitages les jours de jeûne, il est permis à chacun de se conformer au temps moyen, ou, à son gré, au temps vrai ou au temps moyen, de sorte qu'il lui soit permis de suivre quelquefois l'un, quelquefois l'autre. La Congrégation lui répondit, le 7 août 1875 ⁷, qu'on peut suivre les horloges publiques. Cette réponse en renferme trois : a) on peut suivre le temps vrai b) on peut suivre le temps moyen c) on peut suivre à son gré tantôt l'un, tantôt l'autre temps. Les deux premières conclusions de cette réponse ne nous servent guère maintenant, mais la troisième nous fournit un principe qui résoudra l'une des questions étudiées ici, comme on le verra plus loin.

4. Voici deux réponses semblables à celles de Naples. En 1892, les chemins de fer de Hollande changèrent d'heure pour adopter celle de Greenwich. Plusieurs ministères publics et

⁶ *Ibidem*, page 129.

⁷ *Decreta authentica C. S. R.*, vol. II, n. 3365-ad IX (5622, IX).

certaines horloges publiques l'adoptèrent également, tandis que d'autres conservèrent l'ancienne heure. L'évêque d'Utrecht demanda alors au Saint-Office, si l'on pouvait suivre désormais le temps de Greenwich, ou si l'on était tenu de suivre sa propre heure. La Congrégation, comme à Naples, répondit, le 9 mai 1892, ⁸ "oui" à la première partie, "non" à la seconde, c'est-à-dire qu'on peut suivre le méridien étranger dernièrement adopté, quoique son usage ne soit pas général, et que l'on n'est pas tenu de suivre l'ancien, quoique plus rationnel.

5. On eut sans doute de la peine à se rendre à cette décision si précise puisque le même diocèse consulta de nouveau, comme on avait fait à Naples, et demanda, cette fois, simplement si l'on pouvait suivre le méridien de Greenwich. Le Saint-Office répondit le 9 août 1899: "Affirmativement." ⁹ On pouvait donc suivre, en Hollande, la nouvelle heure des chemins de fer empruntée à l'Angleterre, quoiqu'elle ne fût pas indiquée par toutes les horloges publiques.

6. On sait que les divers pays d'Europe sont divisés, au point de vue de l'heure, en trois grandes parties, suivant chacune un méridien respectif et unique: ce sont l'Europe orientale qui comprend la Russie, la Turquie, la Grèce, etc.; l'Europe centrale qui comprend l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche-Hongrie et l'Italie; enfin l'Europe occidentale qui comprend l'ouest, c'est-à-dire la Belgique, la France, l'Espagne, la Hollande, etc. Cette convention souleva les mêmes doutes que dans les pays précédents. L'évêque de Trèves (en Allemagne) demanda à la Congrégation du Concile si les clercs pouvaient suivre ce temps légal soit pour anticiper matines, ou

⁸ *Nouvelle Revue théologique*, vol. XXXII, année 1908, page 60 ; *Ami du clergé*, vol. XXI, année 1899, page 1054.

⁹ *Ibidem*.

pour réciter les vêpres. Le Concile lui répondit, comme ci-dessus, le 22 juillet 1893 : ¹⁰ " Affirmativement. "

7. Enfin, il est une dernière réponse des Congrégations romaines, en suivant l'ordre chronologique. On sait que la Congrégation des Rites publia, de 1898 à 1901, une 4^e édition des décrets. Or, dans l'index, le compilateur, en analysant la décision de Chioggia (1875) étudiée plus haut, avait dit que la règle est de suivre les horloges publiques. Comme les théologiens qui avaient exagéré la portée de la décision de Naples, le compilateur avait dépassé les termes de cette décision qui laissait libre de suivre les horloges publiques et n'en faisaient nullement une règle. Il n'y avait pas lieu d'en tenir compte, vu que le texte du décret cité dans le corps de l'ouvrage était bien le même qui avait été rendu en 1875 et nullement changé. Cependant, l'évêque de Plaisance, en Espagne, crut devoir demander à la Congrégation des Rites si l'on peut suivre indifféremment le méridien local ou le méridien officiel de Greenwich. La Congrégation répondit, le 12 mars 1905 : ¹¹ " Au choix. " C'était bien la question posée par la Hollande au Saint-Office, en 1892 et en 1899. La réponse fut aussi la même. On est libre de suivre l'une ou l'autre heure.

Telles sont les sept principales réponses des Congrégations romaines sur cette question tout-à-fait analogue à celle que l'on cherche à éclaircir. Mais avant de considérer une autre source de renseignement, il est utile de tirer les conclusions qui se dégagent de ces documents :

a) Le principe qui a inspiré ces diverses réponses est bien arrêté dans la pensée des membres des Congrégations romai-

¹⁰ *Nouvelle Revue théologique*, vol. XXVI, année 1894, page 243.

¹¹ *Decretâ authentica C. S. R.*, vol. VI (I append.), n. 4158 ad III, *Placentina in Hispania*, *Nouvelle Revue théologique*, vol. XXXVII, année 1905, page 555.

nes, puisque quatre Congrégations différentes, couvrant un espace de vingt-cinq ans, donnent des réponses identiques ;

b) On n'est pas tenu de suivre, dans l'accomplissement des obligations ecclésiastiques, l'une ou l'autre des heures en usage, ni l'heure solaire vraie, ni l'heure solaire moyenne qui l'a avantageusement remplacée, non plus que l'heure conventionnelle qui a supplanté partout l'heure moyenne ;

c) On peut suivre même une heure qui n'est pas populaire et presque inconnue, comme l'heure vraie ou moyenne ;

d) On n'est pas tenu de suivre l'heure conventionnelle quoique l'usage en soit général dans un pays ;

e) Chacun est libre de choisir, parmi ces diverses heures, celle qu'il préfère ;

f) Enfin, l'Eglise n'a pas exigé, même lorsqu'on lui en a fourni l'occasion, qu'on adoptât une heure à son choix et qu'on la suivit continuellement ; elle laisse chacun libre de choisir chaque jour, par suite de suivre aujourd'hui une heure, demain une autre heure, pour revenir à l'ancienne ou en suivre une troisième.

De cette liberté, on peut évidemment conclure qu'un fidèle qui veut communier, ou un prêtre qui doit célébrer, peut boire après minuit d'une heure donnée, lorsqu'il sait que, selon une autre manière légitime de compter les heures, et qu'il a droit de suivre également, il n'est pas encore minuit. On verra cependant plus loin un cas où il ne serait pas permis d'agir ainsi. Faut-il remarquer que l'on doit savoir quelle est cette heure qui est en retard et de combien de minutes elle l'est, et non pas faire des suppositions gratuites.

Ces conclusions sont assez certaines et assez compréhensives pour permettre de répondre aux quatre questions proposées. Mais il est une autre source de vérité à exploiter, c'est le droit canonique.

(À SUIVRE)

LES NOCES D'OR DE MERE MARTHE DES SOEURS DE L'ESPERANCE

LE mardi 14 mai dernier, dans la chapelle des Soeurs de l'Espérance, à Angers, on célébrait, dans la pieuse intimité d'une fête de famille religieuse, les noces d'or de profession de notre fondatrice des Soeurs de l'Espérance de la maison de Montréal en 1901, la très vénérée Mère Marthe. Nous trouvons un écho de ces douces fêtes dans la *Semaine* de Marseilles qui reproduit celle d'Angers.

“ En raison des horreurs de la guerre, tout devait se passer dans l'intimité. Mgr l'évêque d'Angers voulut bien toutefois venir, ce matin-là, dire sa messe chez les Soeurs de l'Espérance. Après l'évangile, Mgr Rumeau, s'inspirant d'un verset du psaume 72 — *Seigneur, vous avez soutenu ma droite, vous m'avez dirigé selon votre volonté et vous m'avez reçu avec gloire* — a retracé en traits délicats la carrière de la vénérée jubilaire. Il l'a montrée quittant, à l'âge de 19 ans, le foyer très chrétien où elle avait grandi pour aller se consacrer à Dieu; jugée de bonne heure comme un sujet d'élite; assistante à 24 ans; maîtresse des novices à 27; supérieure locale à 31; supérieure générale à 37; placée à la tête des maisons importantes de Bordeaux et de Marseille; fondatrice à Montréal d'un établissement aujourd'hui en pleine prospérité; supérieure à Angers; puis de nouveau supérieure générale et revenue naguère au milieu de nous. Ces missions proclament la haute estime dont elle jouit dans sa congrégation. Ses oeuvres la louent. Rien ne lui aura manqué en ce jour, ni le bon témoignage de ses supérieures, ni les sympathies des religieuses qu'elle a dirigées, ni la bénédiction que le Saint-Père lui avait fait parvenir. Aussi la vénérée jubilaire doit-elle être à la joie pour les grâces reçues et le bien que Dieu a accompli par elle et toute à la confiance en la miséricorde di-

vine pour les
de ses cinquante
de continuer l
Après la mess
nauté, où il a c
donné aux rel
perfection, non
exercé par elle
présenter les
entretenu avec
délicieux souve

A Montréal,
grâce avec les
nous, l'oeuvre s
maison des Soe
nos voeux se so
et si distinguée

NOUS avo
son du
lieu à
célébrer le 80^e
ray, qui dirige
Précieux-Sang
par la voix des
été, à cette occa
du pape. Le mar
se, au cours d'un
a bien voulu pr
dignité.

Voici la tradu
adressé au nouv

vine pour les fautes échappées à la faiblesse humaine au cours de ses cinquante années. Monseigneur souhaite à la bonne Mère de continuer longtemps encore son fructueux ministère. — Après la messe, Monseigneur est monté à la salle de communauté, où il a complimenté familièrement la Mère Marthe, et a donné aux religieuses quelques conseils pratiques pour leur perfection, non sans les avoir remerciées du salutaire apostolat exercé par elles auprès des malades. Puis, après s'être fait présenter les diverses supérieures, et s'être paternellement entretenu avec elles, il a béni les soeurs, qui conserveront un délicieux souvenir de cette solennité. ”

A Montréal, on n'a pas oublié le zèle et la parfaite bonne grâce avec lesquels la distinguée Mère Marthe assura, chez nous, l'oeuvre si intéressante et si utile de la fondation d'une maison des Soeurs de l'Espérance. De loin, nos hommages et nos voeux se sont unis à ceux qu'on offrait là-bas à la si digne et si distinguée Mère générale.

E.-J. A.

Mgr DAURAY

NOUS avons enregistré, il y a quelques semaines (livraison du 29 avril), un écho des belles fêtes qui ont eu lieu à Woonsocket, le jour de Pâques (31 mars), pour célébrer le 80^e anniversaire du vénérable et vénéré curé Dauray, qui dirige depuis plus de quarante ans la paroisse du Précieux-Sang de Woonsocket. Nos lecteurs ont déjà appris, par la voix des grands quotidiens, que M. le curé Dauray a été, à cette occasion, élevé à la dignité de prélat de la maison du pape. Le mardi, 2 juillet, Mgr Dauray a reçu, dans son église, au cours d'une belle cérémonie que son évêque, Mgr Harkins, a bien voulu présider lui-même, l'investiture de sa nouvelle dignité.

Voici la traduction du bref pontifical que le Saint-Père a adressé au nouveau prélat :

Benoit XV, pape,
Salut et bénédiction apostolique,

La très élogieuse recommandation de votre évêque de Providence, appuyée de l'expression des désirs de notre délégué apostolique, nous apprend que depuis longtemps vous remplissez le ministère sacré de curé. Enflammé des ardeurs de la divine charité, vous avez, de toute votre âme, consacré vos soins et vos labeurs tant à la construction d'un orphelinat et d'un hospice des vieillards qu'à l'érection d'écoles paroissiales. Il nous fait plaisir de saisir l'occasion de la quatre-vingtième année de votre " vie laborieuse " — vous exprimant par là toute notre bienveillance — pour récompenser vos éclatants mérites par une faveur qui n'en soit pas indigne. C'est pourquoi, par la présente lettre, nous vous faisons, constituons, établissons prélat de la maison pontificale, et vous concédons, cher fils, la permission de porter librement et licitement le vêtement violet et le rochet même dans la curie romaine. Nous vous accordons donc, à vie, tous et chacun des privilèges, prérogatives, honneurs, indults que comporte et pourra comporter ce titre. Nonobstant toutes choses contraires. — Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le dix-huitième jour du mois d'avril 1918, l'année quatrième de notre pontificat.

(signé) cardinal GASPARRI,
secrétaire d'Etat.

A notre cher fils, CHARLES DAURAY,
curé du Précieux-Sang, de Woonsocket, R. I.

Nous renouvelons à Mgr Dauray l'expression de nos respectueuses félicitations et de nos meilleurs vœux. — *Ad multos annos !*
E.-J. A.

L'ARCHITECTE SAINT-JEAN

JE viens d'assister, dans la belle église de Saint-Jean-Baptiste, rue Rachel, aux funérailles de M. l'architecte Casimir Saint-Jean. C'était mon ami personnel depuis tout près de quarante ans. On me pardonnera, je l'espère, de prendre la liberté de rendre ici à sa mémoire un modeste hommage, ce que je ne fais, d'ordinaire, que pour les confrères qui nous quittent.

M. Saint-Jean avait cinquante-trois ans, et il avait commencé à travailler dans le bureau de feu l'architecte Roy, à quinze ou seize ans. Il s'est bien rarement accordé des vacances. Je crois même qu'il ne s'en est jamais permis, exception faite de son voyage en Europe en 1896. Il a produit des oeuvres qui comptent et il a connu des heures de succès. Ses premiers travaux, si je ne me trompe, furent pour mon défunt oncle, le curé Auclair, de Saint-Jean-Baptiste. L'un de ses plus récents fut la restauration ou mieux peut-être la construction de l'église actuelle de la même paroisse. Il a dû bâtir ou restaurer une quarantaine d'églises ou de chapelles: l'église de Saint-Jérôme, par exemple, et celle de Granby, la chapelle du séminaire Sainte-Thérèse, l'Hospice Auclair et beaucoup d'autres importantes constructions. Il eut aussi, comme il arrive presque toujours, des heures ou des jours d'épreuve. L'effondrement de l'ancienne cathédrale de Nicolet, dont l'opinion lui tint un compte peut-être trop rigoureux, lui porta un rude coup. Il supporta vaillamment la mauvaise fortune, ce qui n'est pas un mérite commun. S'il eut eu l'avantage, jeune, de faire des études d'art plus complètes, sa manière y aurait sans doute gagné. Tel qu'il était, il a fait sa marque et il vivra. Je sais sur les bords du Richelieu un chateau de seigneur et, à Sainte-Scholastique, une riche maison de député, qui prouvent, que cet architecte d'église, savait à l'occasion, en dehors de ses travaux ordinaires, dans lesquels il réussissait bien, faire

montre de goût et édifier avec élégance autant qu'avec solidité. Je n'ignore pas qu'il a été discuté et j'accorde qu'il avait des préférences pour le moins originales. Il n'importe, c'était quelqu'un.

Dans l'intimité, c'était le plus fidèle et le plus obligeant des amis. Sous des dehors assez froids, il avait une âme ardente et un coeur chaud. Plus d'un, parmi les siens, a expérimenté qu'il avait la main large et généreuse. Les pauvres n'ont jamais frappé en vain à sa porte. S'il savait toujours être ferme et même tenace, quand il se croyait en droit de défendre telle idée ou telle opinion, il était aussi toujours sincèrement respectueux du sentiment des autres, et, dans l'ensemble, il était foncièrement bon. La Providence mit sur son chemin, il y a trente ans, une femme qui lui fut une compagne aussi dévouée que digne. Elle reste, pour le pleurer, avec ses deux fils, Eugène, architecte, et Paul, tout jeune religieux chez les Viateurs.

Il est mort vite, emporté en huit jours par une pneumonie. Mais il était prêt. Le prêtre qui l'a assisté me disait tout à l'heure qu'on ne saurait mourir avec une plus chrétienne résignation. Son frère, le curé Eugène Saint-Jean, de Compton, a chanté son service. Le choeur de Saint-Jean-Baptiste a superbement rendu la messe de requiem.

S'il a vu et entendu ce qui se passait à ses funérailles, dans cette église pour laquelle il a fourni l'un de ses meilleurs efforts, au milieu de cette assistance sympathique de parents et d'amis qui l'ont connu à l'oeuvre pendant quarante ans, mon vieil ami Casimir a dû là-haut être content ! Il a été hon et il a souffert. J'ai confiance que Dieu lui aura été élément. Et c'est dans ce pieux sentiment que je dépose sur sa tombe mon modeste mais bien sincère hommage.

8 juillet 1918.

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.